

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 130 (2004)
Heft: 21: Habiter en Ems

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le concours, source de réflexion et d'innovation

PETIT CROQUIS DÉPLACÉ



En choisissant de soutenir l'organisation de douze concours d'architecture à un degré en procédure ouverte, dans le cadre du Programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux vaudois (PIMEMS I), le Service de la santé publique a souhaité élargir au maximum le champ des recherches sur le logement des personnes âgées dépendantes. Aujourd'hui, cette série de concours, permettant de créer 309 lits supplémentaires et de moderniser 420 lits d'EMS d'ici 2007, touche à son terme. Ce numéro de *TRACÉS* ainsi que la présentation au F'ar de Lausanne¹ des projets primés nous offrent l'occasion de tirer un premier bilan de cette expérience: la pertinence des concours d'architecture pour l'attribution des mandats d'architecte.

Ces douze concours ont nécessité un travail approfondi d'équipes pluridisciplinaires, composées des maîtres de l'ouvrage² et des représentants du personnel soignant et socio-hôtelier des EMS, pour mettre au point les cahiers des charges. Cette importante phase, trop souvent abrégée ou occultée, a mené à la définition précise d'un projet institutionnel avec concept d'hébergement propre à chaque EMS, substrat du projet d'architecture. Le concours constitue, pour un maître de l'ouvrage, une chance unique de mettre en route différentes recherches de partis architecturaux, de pouvoir les comparer et de trouver parmi de multiples propositions le projet qui sied le mieux à sa philosophie de l'hébergement tout en offrant une expression architecturale de qualité. Enfin, il est heureux de faire découvrir, lors des sessions des jurys, le métier d'architecte à de multiples autres professions. Ces rencontres, partages d'expériences réciproques, sont à n'en pas douter une voie à développer pour mieux faire apprécier l'acte du projet d'architecture.

Les 299 projets rendus concernent près de 120 000 heures de travail. Ces chiffres montrent que l'appel émis dans la revue *TRACÉS*³ a été entendu et que la problématique de l'hébergement en institution pour le quatrième âge a suscité un grand intérêt. Nous ne pouvons que remercier tous nos consoeurs et confrères pour leur engagement qui a permis l'éclosion d'EMS s'apparentant plus à du logement - certes collectif - qu'à un hôtel ou à un hôpital. En déposant toutes les planches présentées au F'ar aux Archives de la construction moderne à Lausanne, nous avons l'espoir de constituer la base d'un corpus de recherches sur les nouveaux types d'habitat pour les personnes âgées dépendantes, qui représente l'un des défis sociaux majeurs de notre temps.

Frédéric Baldy-Moulinier et Anne de Montmollin, architectes
Chefs de projets EMS au Service de la santé publique du Canton de Vaud

¹ L'exposition se tient du 29 octobre au 28 novembre 2004 (voir Mémento pp. 58-59).

² Les EMS vaudois, reconnus d'intérêt public, sont des entités juridiques indépendantes et subventionnées actuellement à 100% pour leurs infrastructures par l'Etat de Vaud.

³ Voir *TRACÉS* N°11/2002 du 5 juin 2002, pp. 8-9

ÉDITORIAL